

SIRTOM info

Lettre d'information du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Briey, vallée de l'Orne et Jarnisy



C'est avec un grand plaisir que je vous fais parvenir notre nouveau bulletin d'informations. Ce dernier me donne l'occasion de revenir sur les réalisations de 2015 et de vous faire part des projets de notre structure pour l'année 2016.

2015 a été riche en événements et a permis la mise en œuvre d'un véritable projet de services pour notre collectivité. Ce projet de services s'articule autour de plusieurs axes dont le principal est la conteneurisation généralisée des 29 communes dont nous avons la responsabilité.

Vous êtes désormais tous dotés de bacs roulants qui vous permettent de stocker vos déchets ultimes en réglant une véritable question de salubrité publique. Ces bacs sont suffisamment dimensionnés si vous pratiquez le tri sélectif de vos papiers, plastiques, métaux, cartons et verres. Seul le tri de vos déchets valorisables permet de limiter les augmentations en matière de gestion des déchets ménagers. En effet, le traitement des déchets, qui ne font pas l'objet d'un recyclage, coûte de plus en plus cher car lourdement taxé.

La TVA a doublé, ces dernières années, pour s'établir à 10 % et la Taxe Générale sur les

Activités Polluantes a progressé de façon exponentielle puisqu'elle est passée de 8,21 euros par tonne enfouie en 2008 à 32,13 euros hors taxes en 2016.

L'enjeu est donc de faire progresser les quantités de produits valorisables que vous triez, avec un double intérêt environnemental et financier. L'incitation par une communication active est un volet incontournable de notre projet de services, pour que chacun d'entre nous soit sensibilisé à toutes ces questions.

En 2016, nous réaliserons des investissements à hauteur de 1,4 millions d'euros, pour toujours vous garantir le meilleur service rendu. D'ici la fin de cette année, une nouvelle déchèterie verra le jour sur le Jarnisy complétant ainsi les installations existantes d'Homécourt et de Trieux. Le syndicat procédera également à l'acquisition de deux nouveaux véhicules de collecte de dernière génération. La palette de services rendus par le SIRTOM est large, alors ensemble agissons au quotidien en faisant preuve de civisme et d'éco-citoyenneté pour que notre action soit durable !

Alain FRANTZ,
Président du SIRTOM

Au sommaire de ce numéro :

- Rétrospective d'une année de changements : Page 2
- Les coûts pratiqués par le SIRTOM, des coûts très concurrentiels ! : Page 3
- Plan d'amélioration de la collecte Eco-Emballages : Page 4
- Notre nouveau site Internet est en ligne : Page 4



Le choix d'acquérir des bacs roulants à destination des habitants plutôt que de les louer est une véritable décision économique et financière. En effet, jusqu'à la généralisation de la conteneurisation sur les 29 communes membres du SIRTOM, seules 10 communes étaient conteneurisées sous la forme d'un contrat de location maintenant pour un coût annuel d'environ 200 000 euros.

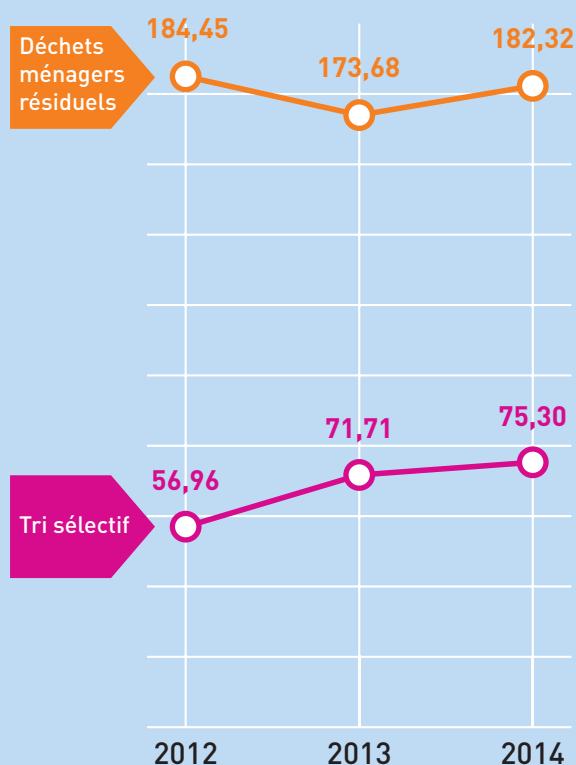
Aujourd'hui, en se portant acquéreur de ses propres bacs, le SIRTOM a investi 1 200 000 euros pour desservir son territoire. Comme il s'agit d'un investissement, le syndicat récupérera d'ici deux ans environ 14 % du montant total investi au titre de la récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), soit un montant de 140 000 euros.

RÉTROSPECTIVE D'UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS

Retour sur la conteneurisation

des déchets ménagers : un enjeu majeur !

Évolution du coût moyen de collecte et d'élimination des déchets sur le territoire (euros par tonne) ▼



Si le SIRTOM avait décidé de louer les bacs pour les habitants des 29 communes adhérentes, il aurait fallu qu'il dépense annuellement environ 400 000 euros, sur une durée de 5 ans, temps généralement retenu pour les contrats de prestations de services, soit un coût global sur la durée de 2 000 000 d'euros, sans récupération de TVA et sans devenir propriétaire des bacs au bout de la durée de location.

Vous pouvez ainsi constater que le coût d'acquisition de l'ensemble des bacs est environ deux fois moins cher que le coût de location sur une durée de 5 ans.

LA CONTENEURISATION, UN OUTIL POUR FAVORISER LE TRI SÉLECTIF

Le choix du SIRTOM pour un **nouveau dimensionnement des bacs** doit **favoriser à terme le tri sélectif et la réduction des déchets**. Cela permet également de mieux **maîtriser les coûts de collecte et de traitement tout en préservant l'environnement**.

“Comme l'indique le graphique ci-contre **un déchet trié est plus économe** qu'un déchet enfoui en décharge”

Ce nouveau dispositif a d'ores et déjà permis de voir nos tonnages de tri (emballages légers, verre et papier) augmenter de **240 tonnes** entre 2014 et 2015 soit **une évolution de 7 %**.

Pourquoi avoir changé les bacs ?

En plus d'optimiser les moyens techniques, matériels et financiers la conteneurisation permet d'améliorer la salubrité publique et de veiller à la sécurité et aux conditions de travail des agents de collecte.

Suis-je obligé d'avoir un nouveau bac ?

Depuis le 1^{er} mai 2015, seuls les nouveaux conteneurs estampillés SIRTOM sont collectés. Par conséquent, les sacs déposés en vrac ne sont plus collectés.

Si vous n'avez pas reçu votre nouveau conteneur, contactez-nous au 03 82 20 22 00.

Comment sont attribués les bacs ?

Les bacs sont attribués selon le nombre de personnes occupant quotidiennement votre foyer. En cas de changement dans la composition de votre famille (naissance, décès,...), nos services examineront votre demande sur présentation de justificatifs.

A qui appartient ce nouveau bac ?

Le SIRTOM en est le propriétaire et se chargera de la maintenance. L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

Que faire si mon bac est détérioré ou volé ?

En cas de détérioration ou vol de votre bac la preuve d'un dépôt de plainte sera exigée.

Que faire si je déménage ?

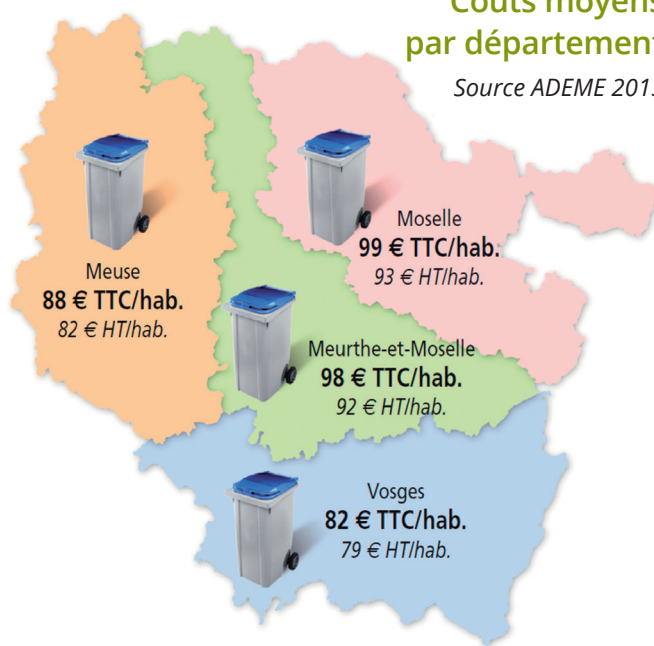
Le conteneur doit rester en place puisqu'il est mis à disposition du foyer. Le locataire ou le propriétaire suivant contactera le SIRTOM pour vérifier que le bac en place correspond bien à ses besoins.

LES COÛTS PRATIQUÉS PAR LE SIRTOM, DES COÛTS TRÈS CONCURRENTIELS !

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de Lorraine (ADEME) publie régulièrement un référentiel des coûts pratiqués dans notre région. Ainsi, vous pouvez découvrir les coûts régionaux de 2013 sur les différents départements, soit un coût moyen lorrain sur tous les services de déchets de 95 euros TTC par habitant, correspondant par ailleurs à la moyenne nationale.

Coûts moyens par département

Source ADEME 2013



Coûts pratiqués par le SIRTOM

Année	Coûts rapportés à l'habitant
2013	89,98 euros TTC
2014	91,12 euros TTC
2015	92,26 euros TTC

Vous pouvez constater que le SIRTOM a su maîtriser ses coûts. Ces bons résultats, inférieurs au coût moyen lorrain et national, sont le fruit d'efforts consentis en matière d'optimisation des services rendus et de choix stratégiques judicieux.

PLAN D'AMÉLIORATION DE LA COLLECTE ECO-EMBALLAGES

La société Eco-Emballages a lancé en 2015 un Plan d'Amélioration de la Collecte pour financer des actions visant à améliorer le tri sur l'ensemble du territoire national. C'est ainsi que le SIRTOM a présenté sa candidature et a été retenu pour bénéficier de ces différentes subventions.

Le verre ménager

Pour améliorer les performances de collecte du verre sur le territoire, des actions correctives ont été menées : les bornes vétustes et dangereuses ont été retirées et de nouveaux points d'apports volontaires ont vu le jour. Chaque foyer a également reçu une plaquette informative avec les adresses des conteneurs à verre de la commune et les consignes.

Grâce au Plan de relance, une partie du renouvellement des bornes à verre est pris en charge par Eco-Emballages. Nous espérons ainsi une progression de **18 % des tonnes collectées d'ici à deux ans**.



L'amélioration du tri dans les bâtiments collectifs

Le constat d'Eco-Emballages est sans appel ; on y trie deux fois moins que dans les autres milieux. Le manque d'espace de stockage et d'informations sont les facteurs qui rendent la collecte du tri difficile.

Pour augmenter les performances de tri, les immeubles comptant au moins 15 appartements bénéficieront d'un nouveau dispositif de bacs operculés, financés en partie par les subventions d'Eco-Emballages. Le SIRTOM a retenu ce type d'équipement car il permet d'améliorer la quantité et la qualité du tri en évitant notamment les dépôts de déchets ménagers. Notons toutefois que sur notre territoire les erreurs de tri représentent 5.6 kg par an et par habitant et sont inférieures à la moyenne de notre milieu (7.6kg/an/hab). Chaque foyer recevra également un sac de pré-collecte pour y déposer les emballages.

L'objectif du Syndicat est de collecter **21 kg par an et par habitant** dans les collectifs d'ici 2018 soit une **évolution de 6 %**.

“Pour conclure, les deux projets sont menés en parallèles avec d'autres actions de tri sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est de taille tant pour l'écologie avec la revalorisation des matériaux que pour la maîtrise des coûts”.

Notre nouve@u site Internet est en ligne

Retrouvez toutes les rubriques et les informations nécessaires à la bonne gestion de vos déchets sur le **www.sirtom.fr**

Triens plus Les différentes consignes de tri : Emballages ménagers, verres, textiles, déchets spéciaux.

Jetons moins Toutes les astuces pour réduire vos déchets : Stop pub, compostage, gaspillage alimentaire.

Collectes Les calendriers des différentes collectes sont à votre disposition dans cette rubrique : Déchets ménagers, tri sélectif, déchets verts.

Déchèteries Retrouvez l'ensemble des consignes d'accès à nos déchèteries.

Petites annonces Déposez vos annonces sur la plateforme d'échanges et de dons du SIRTOM : Un moyen pour donner une seconde vie à tous vos objets !

Collecte des encombrants Prenez directement rendez-vous sur le site pour la collecte de vos objets encombrants.

Quand passe le camion de collecte ? Découvrez en deux clics les jours de passage pour la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif.

Accompagnement sur mesure Le SIRTOM propose un accompagnement personnalisé des copropriétés dans la gestion des déchets. Inscrivez-vous en ligne pour plus de renseignements.

Animations Vous souhaitez bénéficier d'animations pour les scolaires ou lors de manifestations, remplissez le formulaire en ligne.

